



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de José Caiano : « Critères et sélection des commerçants de notre Marché hebdomadaire »

Municipal responsable : M. Gérald Cretegy

Gland, le 2 septembre 2021

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

PRÉAMBULE

Un marché est un lieu qui regroupe de façon périodique des marchands et des producteurs. Il a pour mission de favoriser les échanges commerciaux avec des acteurs qui ne disposent pas d'une échoppe ou d'une enseigne à proximité et d'offrir à la population de la Ville l'opportunité d'acheter des biens et des services. Il comporte également une composante sociale instituant de fait un lieu de rencontre convivial et animé.

Le Marché de Gland est dédié aux produits de bouche. Il a été créé en 2015 et accueille de façon hebdomadaire une trentaine de stands dont un vigneron et une buvette. Il se tient le mercredi sur la place de la Gare.

L'événement a lieu environ 38 fois par an, de mars à octobre, sous deux formes différentes. La version d'été comprend une partie événementielle et nécessite la fermeture à la circulation de la zone tandis que la version d'hiver est plus réduite sans buvette ni fermeture de route. En sus des marchands, une petite animation et/ou un stand d'information y prennent place en principe chaque semaine. Lors d'élections ou de votations, une présence politique peut-être organisée.

Exemple de calendrier

2020					
26 février	22 avril	29 avril	7 octobre	14 octobre	16 décembre
marché hiver		marché été			marché hiver
pause estivale entre mi-juillet et mi-août			pause hivernale entre mi-décembre et mi-février (2 mois)		

Objectifs du Marché

L'objectif principal du marché est d'assurer de manière pérenne ses missions économiques et sociales. Pour ce faire, plusieurs conditions doivent être remplies.

Le cadre de travail offert aux marchands et producteurs doit être le plus propice possible au succès de leur entreprise. Si le chiffre d'affaires se révèle régulièrement insuffisant, ces derniers abandonneront la partie. C'est un risque important qu'il est nécessaire de prendre en compte. Sans marchands et producteurs, pas de marché.

A cela s'ajoute l'attractivité pour le public, nécessaire au bon fonctionnement des échanges commerciaux et qu'il faut attirer dans le marché. Ceci peut être déclenché par les mécanismes habituels de marketing. Offrir une palette large de produits de qualité, créer une ambiance chaleureuse et communiquer efficacement sont les trois principes appliqués qui ont en commun le but de stimuler le plaisir d'acheter. Sans clients, pas de marché.

Au travers de son organisation, le marché offre :

- des produits en vente directe par des producteurs (*principes des circuits courts*)
- un choix supplémentaire de produits (*qui ne seraient pas forcément disponibles dans les enseignes adjacentes*)
- des produits uniques ou différents (*découvertes*)
- la possibilité d'une consommation directe grâce à certains food-trucks ou stands de cuisine (*cuisine du monde*)
- un cadre propice aux interactions sociales (*selon le précepte du vivre-ensemble*)

L'annexe 1 détaille les chiffres-clés du point de vue financier ainsi que l'évolution des présences.

Organisation

L'emplacement de la place de la gare a été choisi pour sa centralité et la densité de sa circulation piétonne. Il bénéficie en particulier du volume d'usagers des CFF qui y transitent.

L'espace dédié au marché d'été est d'environ 1'300m² desquels il convient de déduire les arbres, les éléments de mobilier urbain et les infrastructures d'éclairage public. Cette zone ne peut être étendue actuellement principalement en raison des contraintes liées à la circulation (lignes de bus ou accès à des parcelles privées). L'horaire choisi (16h00-20h00 en été / 16h00-19h00 en hiver) offre la possibilité au plus grand nombre (travailleurs, familles, seniors) de s'y rendre tout en se démarquant des traditionnels marchés du weekend.

La coordination, la logistique, la sécurité ainsi que la communication sont directement gérées par les services communaux, respectivement le Service de la population, le Service des infrastructures et l'Office de la communication. Par ailleurs, la Commune fait appel à une coordinatrice externe, notamment pour la prospection des marchands et des producteurs, l'établissement d'un calendrier et le suivi des présences.

Le rôle de la coordinatrice est de proposer la meilleure répartition de produits au sein du marché. Elle suit la ligne déterminée par le service organisateur (Service de la population) et par les directives de la Municipalité (*voir annexe 3*).

De la question de consommer local

Lié au marketing, il est plus facile de communiquer à propos d'un marché de bouche qui favorise les produits du terroir que d'un marché généraliste. Il s'agit dès lors de rechercher le meilleur équilibre entre l'offre de produits, la diversité des acteurs et la diminution des distances parcourues (*empreinte carbone*). Cet équilibre nécessite de fait une certaine souplesse dans l'interprétation du terme « local », celui-ci pouvant clairement dépasser les frontières du district, voire du canton.

Par le biais d'une offre ponctuelle (4 heures chaque semaine de 16h00 à 20h00), nous augmentons la diversité des produits proposés en Ville. Par l'enrichissement de la chalandise dans notre Ville, l'opportunité de capter une clientèle plus large est réelle. De manière indirecte, l'ensemble des commerçants de notre Commune peut ainsi bénéficier de cette attractivité.

A contrario, la priorité aux commerces glandois qui ont déjà pignon sur rue n'apporte ni la diversité recherchée, ni l'attrait d'une proposition éphémère supplémentaire. Au contraire, le marché, pour autant que l'on soigne les conditions énoncées ci-dessus, attire de nombreuses personnes à Gland qui ont ainsi l'occasion de fréquenter les commerces de la Ville.

EN CONCLUSION

Parmi les marchés régionaux (dont ceux de Nyon, Rolle ou Morges), celui de Gland bénéficie d'une bonne attractivité et d'une renommée particulièrement positive. Ceci est dû au bon équilibre trouvé entre la partie événementielle, les stands de consommation directe et le bon éventail de produits proposés. Au vu de l'analyse précédemment exposée, il ressort clairement que favoriser un marchand uniquement sur la base de son domicile professionnel ou privé glandois aurait un effet contraire à celui recherché, soit d'enrichir l'offre globale et mettrait possiblement l'entreprise en péril.

L'interpellation, à travers ses questions, demande l'utilisation de critères plus finement définis. La Municipalité estime, quant à elle, qu'une marge de manœuvre suffisante lui permet de mieux équilibrer ses choix et d'assurer la pérennité souhaitée. En parallèle, la stratégie du Marché s'affine au fil des ans. La Municipalité souhaite que le marché évolue en lien avec celles et ceux qui le font vivre, notamment les clients ainsi que les marchands et producteurs. A ce titre, et dans le cadre de ses compétences, la Municipalité étudie les possibilités d'amélioration de la gouvernance et tiendra informé le Conseil Communal à ce sujet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

J. Niklaus

Annexe 1 : Interpellation

Annexe 2 : Chiffres-clés

Annexe 3 : Directives municipales en vigueur

Annexe 4 : Formulaire inscription pour le Marché 2021

Annexe 5 : Calendrier 2021

Critères et sélection des commerçants de notre marché hebdomadaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Suite à ma question au dernier Conseil Communal au sujet des critères de sélection/règlement de notre marché de Gland et à la réponse donnée par la Municipale en charge de celui-ci (à savoir « le marché favorise les produits du terroir »), j'ai échangé avec la responsable du marché qui n'a pas répondu clairement à mes interrogations. De ce fait, je relève plusieurs points qui m'ont été soumis et que j'ai moi-même constaté.

Comment expliquer qu'il y ait des commerçants de tous les cantons (GE, NE, etc...) qui ont une place fixe alors que lorsque les commerçants de Gland demandent une place, cela leur est refusée en prétextant que le marché n'est pas un salon d'exposants des commerçants de Gland (propos de la responsable du marché) ?

D'après la Municipale en charge du marché et la responsable de ce dernier, le marché priorise les produits du terroir, artisanaux et locaux. Dès lors pourquoi

- le stand Bubble Tea,
 - le stand des ananas,
 - le stand bières et de vin de l'étranger,
 - les ventes de mangues du Pakistan,
 - les crêpes et hot-dog bretons,
- ont une place fixe tous les mercredis, sont-ils considérés comme des produits du terroir et locaux?

Pourquoi un commerçant glandois qui propose des spécialités portugaises est considéré comme un commerçant proposant des produits de foire du week-end (propos de la responsable du marché) alors qu'un marchand venant du canton de Genève qui propose des spécialités libanaises est considéré comme un commerçant proposant des produits de qualité pour le marché ?

Par ailleurs, pour plus de transparence, j'aimerais des réponses aux questions suivantes :

- Existe-t-il un règlement/ une charte pour le marché de Gland ?
- Le marché de Gland donne-t-il la priorité aux commerçants et artisans de la Commune ?
- Existe-t-il une liste de critères objectifs sur lesquels est faite la sélection d'un commerçant ?
- Sur quelle base sont jugés les termes suivants :

- o Les produits du terroir ? Quel terroir ? Quelle distance ?
- o Les produits locaux ? Locaux uniquement Glandois, Suisse ... ?
- o Les produits artisanaux ?

- Sur quels critères la responsable du marché se base pour définir ce qu'est un produit de foire du week-end et un produit de marché hebdomadaire ?
- Une liste d'attente des commerçants est-elle maintenue ?
- Un tournus entre les différents marchands proposant des produits équivalents peut-il être envisagé ?

Le marché existe depuis plusieurs années, je souhaiterais avoir quelques chiffres et éclairages sur les points suivants :

- Combien de commerçants différents ont pu avoir des stands sur le marché ?
- Combien de fois chaque marchand est-il venu ?
- Combien de commerçants ont fait des demandes qui n'ont pu être satisfaites ?
- Est-il envisagé de mener une enquête de satisfaction auprès des usagers et non-usagers pour une éventuelle évolution du marché ?
- Combien coûte et / ou rapporte le marché à la commune ?
- Comment sont sélectionnées les associations pour notre marché ?

Enfin, pour répondre aux demandes des commerçants locaux, serait-il envisageable de garder 1 ou 2 places disponibles chaque marché (sur inscription au préalable) pour des demandes ponctuelles afin de donner l'opportunité à tous nos commerçants de Gland de pouvoir bénéficier d'une plateforme gratuite et de se faire connaître auprès de notre population.

Conscient du nombre de points soulevés dans cette interpellation, je demande à la Municipalité de bien vouloir fournir une réponse écrite lors du prochain conseil

En vous remerciant d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses à ces questions.

José Caiano

Pour le groupe PS-VERTS-POP

Annexe 2 : Chiffres-clés

1. Revenus

Marché d'été : de CHF 250.- à 315.- par édition

Marchés d'hiver : de CHF 90.- à 140.- par édition

2. Présences

Marché d'été : de 23 à 28 stands

Marché d'hiver : environ 16 stands

3. Statistiques financières pluriannuelles (2015-2020)

	2020*	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus stands en CHF	5'576.50	4'918.00	4'934.00	3'756.00	2'084.00	2'530.00
Nombre de marchands	48	62	52	53	11	12
	2020 vs 2019	2019 vs 2018	2018 vs 2017	2017 vs 2016	2016 vs 2015	
Evolution des revenus en CHF	+658.50	- 16.00	+1'178.00	+1'672.00	- 446.00	
Evol. Nombre de marchands	- 14	+10	- 1	+42	- 1	
Evol. montant facturé en %	+13.39%	-0.32%	-31.36%	+80.23%	-17.63%	
Evol. Nombre de commerçants en %	-22.58%	+19.23%	-1.89%	+381.82%	-8.33%	

* L'année 2020 a été marquée par une situation sanitaire exceptionnelle qu'il convient de prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

4. Tarifs

Catégorie	Dès le 29 avril 2020		
	Présence ponctuelle Tarif par marché	Abonnement saison (été ou hiver) Tarif par marché (19x en été, 19x en hiver)	Abonnement annuel (été et hiver) Tarif par marché (38x)
Produits frais (légumes, fromages, viandes, fleurs, boulangerie)	CHF 3.-/ml	CHF 2.- /ml	CHF 1.50ml
Autres marchands étagistes (produits secs, bocaux, huiles, confitures)	CHF 4.-/ml	CHF 3.-/ml	CHF 2.-/ml
Vente de mets cuisinés et boissons	CHF 10.-/ml	CHF 5.-/ml	CHF 4.-/ ml
	Electricité incluse		

Annexe 3 : directives municipales en vigueur

Directives de la Municipalité **concernant** **les marchés hebdomadaires**

Définition

Un marché hebdomadaire, ci-dessous « le marché », se déroule régulièrement chaque semaine. Les autres marchés ne sont pas soumis au présent règlement et font l'objet de décisions municipales particulières.

Organisation

L'organisation de marchés hebdomadaires fait l'objet d'une autorisation municipale.

La Municipalité peut, sans avoir à indemniser les intéressés, supprimer un marché hebdomadaire ou en changer le jour.

Lieu et périmètre

Les marchés se déroulent dans les lieux et les périmètres désignés par la Municipalité.

Organisateur

La Municipalité peut confier à un organisateur privé ou à un service de l'administration, ci-après « l'organisateur », la gestion logistique et financière du marché.

L'organisateur applique les lois cantonales relatives aux marchés ainsi que les directives de la Municipalité. Il prend les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du marché.

Exposants

Inscription exposants

Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur. Elles sont accompagnées d'une attestation de couverture d'assurance responsabilité civile.

Lors de l'inscription, l'exposant doit annoncer de manière précise les produits proposés.

Emplacement - réservation - durée

Si l'inscription est validée, elle fait l'objet d'une réservation qui peut être :

- journalière
- annuelle

Une réservation est renouvelable.

L'exposant n'étant pas au bénéfice d'une réservation s'annonce à l'organisateur. Un emplacement peut lui être attribué en fonction des disponibilités.

Autorisation - retrait

L'autorisation délivrée peut être retirée en tout temps sans indemnisation si le bénéficiaire ne se conforme pas aux directives municipales et aux dispositions fixées par l'organisateur.

Intempérie

En cas d'intempéries, les locations ne sont pas remboursées.

Responsabilité

Le titulaire de l'autorisation est le responsable du stand, il veille au respect des directives municipales, des dispositions fixées par l'organisateur et du paiement du prix de la location.

La raison sociale ou le nom et prénom de chaque exposant, de même que son activité et son adresse, devront obligatoirement être affichés de manière lisible et visible par le public.

Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée des marchés pour lesquels ils se sont inscrits.

Produits vendus

Le marchand demeure responsable des produits qu'il vend et de l'obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances cantonales.

Le marchand s'engage à respecter les obligations légales, les directives et les règles d'usage en matière de légalité des produits vendus, d'hygiène, de pesage, d'emballage, ainsi que d'affichage des produits et des prix.

Diversité des produits

L'organisateur peut refuser l'emplacement à des marchands lorsque la ou les catégories de produits qu'ils présentent pourrait nuire à la diversité souhaitée du marché.

Partis politiques - sociétés locales - associations caritatives - divers

La Municipalité peut autoriser ponctuellement la présence de stands spécifiques ou d'animations particulières.

Les enfants en âge de scolarité ne peuvent tenir un stand, sauf sur requête de la Direction de l'établissement scolaire de Gland dont ils dépendent et pour autant qu'il s'agisse d'un but collectif de leur classe ou de leur établissement. L'organisateur peut toutefois limiter le nombre de stands par marché. Il en est de même pour les gymnasiens ou autres étudiants.

Les partis politiques, les sociétés locales de la ville de Gland et associations caritatives peuvent participer aux marchés. Une demande écrite avec justification de l'activité souhaitée est présentée préalablement à l'organisateur qui peut limiter le nombre de stands par marché.

La Municipalité et l'organisateur peuvent sursoir à la perception d'une taxe pour l'emplacement mis à disposition. La vente de produits ne doit pas être l'activité principale du stand.

L'emplacement est fixé par l'organisateur.

Stand

Emplacement

L'emplacement du stand est attribué par l'organisateur. Cet emplacement est en principe identique pour toute la durée de l'autorisation. L'organisateur se réserve le droit de déplacer un stand en cas de nécessité.

L'emplacement attribué est réservé jusqu'à 30 minutes avant le début du marché. Le cas échéant, l'emplacement non occupé est attribué à un autre marchand, sans droit à une contrepartie au marchand qui ne se serait pas présenté.

La réservation de l'emplacement devient définitive dès réception de la confirmation de l'organisateur.

La vente ambulante et la vente à la criée sont interdites.

Dimension

La longueur des stands est comptée en mètres linéaires (ml). La longueur peut être au besoin limitée.

La profondeur du stand n'excède pas 3 mètres.

Ouverture - fermeture du stand

Le marchand peut accéder à son emplacement au plus tôt une heure avant l'ouverture du marché.

Le marchand doit quitter son emplacement au plus tard une heure après la fermeture du marché.

Véhicules

Les véhicules sont autorisés à pénétrer dans le périmètre réservé au marché une heure avant l'horaire d'ouverture du marché.

Les véhicules ne servant pas spécifiquement à la vente doivent avoir quitté la zone du marché au plus tard à l'heure du début de la manifestation.

Les véhicules seront stationnés en dehors du périmètre du marché et selon les directives de l'organisateur.

Dès l'ouverture du marché, l'enceinte du marché est interdite à la circulation.

Eau - électricité

Eau

La Ville de Gland assure, gratuitement et en un point d'alimentation, la fourniture de l'eau.

Electricité

La commune fournit, gratuitement, dans les limites techniques de ses installations, l'électricité (230V/16A) pour les marchands qui en font la demande. Les marchands sont responsables du transport de l'électricité depuis le point d'alimentation désigné par l'organisateur.

Propreté - déchets

La surface mise à disposition et ses abords doivent être maintenus constamment en parfait état de propreté et rendus nettoyés et débarrassés de tous déchets. Les marchands récupèrent leurs déchets.

L'élimination des déchets s'effectue conformément au règlement communal sur la gestion des déchets de la Ville de Gland.

La Ville de Gland met à disposition les containers pour le recyclage de certains types de déchets.

Litige - vendeurs - acheteurs

Les litiges entre vendeurs et acheteurs ne relèvent pas de la responsabilité de l'organisateur.

Publicité

La Ville de Gland soutient publicitairement l'organisation des marchés avec ses outils de communication.

Location

L'octroi d'un emplacement est soumis à la perception d'une location. Les tarifs sont fixés au mètre linéaire (longueur du stand) et en fonction des produits proposés. Les tarifs sont les suivants :

Catégorie	Présence ponctuelle Tarif par marché	Abonnement saison (été ou hiver) Tarif par marché (19x en été, 19x en hiver)	Abonnement annuel (été et hiver) Tarif par marché (38x)	Moyenne sur les autres marchés (Nyon, Rolle, Renens, Onex, Lausanne, Genève)
Produits frais (légumes, fromages, viandes, fleurs, boulangerie)	CHF 3.-/ml	CHF 2.- /ml	CHF 1.50ml	de CHF 2.-/ml à CHF 4.-/ml
Autres marchands étalagistes (produits secs, bocaux, huiles, confitures)	CHF 4.-/ml	CHF 3.-/ml	CHF 2.-/ml	de CHF 2.50/ml à CHF 4.50/ml
Vente de mets cuisinés et boissons	CHF 10.-/ml	CHF 5.-/ml	CHF 4.-/ ml	de CHF 2.-/ml à CHF 8.-/ml
	Electricité incluse			+ Electricité (en général)

La perception de la location s'effectue comme suit :

- Autorisation annuelle : par facture émise par l'organisateur. Le paiement interviendra avant le premier marché.
- Autorisation ponctuelle : la perception s'effectue sur place le jour du marché.

Horaires

Les horaires des marchés sont fixés par la Municipalité et l'organisateur.

Les marchés diurnes se déroulent dans la période comprise entre 8h00 et 14h00.

Les marchés du soir ou nocturnes se déroulent dans la période comprise entre 16h00 et 21h00.

Modification de l'horaire et du périmètre

La Municipalité peut modifier les horaires et le périmètre du marché pour des questions liées aux saisons, aux travaux éventuels ou tout autre événement qui se déroulerait le jour du marché.

L'organisateur informe les marchands inscrits ou présents dans les meilleurs délais.

Commerces locaux

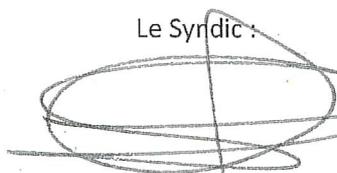
Les commerçants locaux sont soumis aux mêmes conditions que les exposants forains.

Responsabilité

L'organisateur et la Ville de Gland n'assument aucune responsabilité pour les dégâts qui seraient causés aux marchandises, au matériel et aux véhicules des exposants lors de leur présence aux marchés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



G. Cretegy



Le Secrétaire :



J. Niklaus

Gland, le 31.07.2020

Annexe 4 : Formulaire d'inscription pour le Marché 2021



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2021

Les marchés hebdomadaires de Gland se tiennent :

- **Dans leur version Hiver**, sur la route de Nyon, laissée ouverte à la circulation, les mercredis de 16 heures à 19 heures, du mercredi 3 mars 2021 au mercredi 14 avril 2021 inclus ; puis du mercredi 20 octobre 2021 au mercredi 8 décembre 2021 inclus. Soit 15 marchés
- **Dans leur version Eté**, sur la route de Nyon fermée à la circulation, les mercredis de 16h00 à 20h00, du mercredi 21 avril 2021 au mercredi 28 juillet 2021 inclus, puis du mercredi 25 août 2021 au mercredi 13 octobre 2021 inclus, soit 23 marchés.
- **Deux marchés dédiés aux fêtes de Noël**, auront lieu sur la route de Nyon fermée à la circulation les mercredis 15 et 22 décembre 2021, de 16 heures à 20 heures.

Le marchand peut accéder au plus tôt une heure avant l'ouverture et doit avoir quitté son emplacement au plus tard 1 heure après la fermeture du marché. **Tout véhicule doit être sorti de l'enceinte du marché, à 15h30 au plus tard.**

Les directives de la municipalité de Gland concernant les marchés hebdomadaires du 26 août 2013 sont applicables. M. François Raval, du Service de la Population (SPOP) est l'interlocuteur avec la commune pour toute question concernant les marchés. **Mme Sandrine Goettmann collabore à la bonne marche de cette manifestation.**

Coordonnées du marchand : Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone portable :

E-mail :

N° immatriculation du véhicule du marchand :

Produits proposés :

Besoins spécifiques : Emplacement nécessaire en mètre linéaire : ml (*profondeur 3 m.*)
Besoin en électricité : OUI NON

Présence souhaitée : Ponctuelle, à définir dans un courrier ou mail à joindre à ce formulaire.
 Abonnement saison été (23 marchés) Abonnement saison hiver (15 marchés)
 Marchés de Noël (2 marchés) : 15 décembre 2021 22 décembre 2021
 Abonnement annuel (marchés d'été + marchés d'hiver + marchés de Noël), soit 40 marchés.

Tout empêchement doit impérativement être annoncé au plus tard 48 heures avant le marché concerné (soit le lundi précédent, 16 h.) au 079-377-0605. Toute absence non signalée ou signalée hors délais sera facturée.

Tarifs applicables (électricité incluse) à partir du 29 avril 2020 :

Prestation	Présence ponctuelle	Abonnement saison	Abonnement annuel
Marchand de produits frais (fruits et légumes, fromages, viandes, fleurs, boulangerie,...)	CHF 3.- le ml	CHF 2.- le ml	CHF 1.5 le ml
Autres marchands étalagistes (produits secs, bocaux, huiles, confitures)	CHF 4.- le ml	CHF 3.- le ml	CHF 2.- le ml
Marchands de mets cuisinés et/ou boissons à consommer sur place ou à l'emporter.	CHF 10.- le ml	CHF 5.- le ml	CHF 4.- le ml

Par sa signature le marchand confirme avoir reçu les directives municipales du 26 août 2013 et s'engage à être présent tout au long de la période de marché.

Lieu, date : **Signature du marchand** :

Annexe 5 : Calendrier 2021

Calendrier 2021

Mars			Mars - Avril			Avril - Mai			Mai - Juin			Juin - Juillet			Juillet - Août			Août - Septembre			Septembre - Octobre			Octobre - Novembre			Novembre - Décembre			Décembre												
01 mars	L		29 mars	L		26 avril	L		24 mai	L	Pentecôte	21 juin	L		19 juillet	L		16 août	L		13 septembre	L		11 octobre	L		08 novembre	L		06 décembre	L											
02 mars	M		30 mars	M		27 avril	M	retour des turcs ?	25 mai	M		22 juin	M		20 juillet	M		17 août	M		14 septembre	M		12 octobre	M		09 novembre	M		07 décembre	M											
03 mars	M	1. Marché hiver avec partis	31 mars	M	5. Marché hiver	28 avril	M	9. Marché été	26 mai	M	13. Marché été - Corona Night + Parti Socialiste	23 juin	M	17. Marché été	21 juillet	M	21. Marché été - Scène ?	18 août	M		15 septembre	M	26. Marché été	13 octobre	M	30. Marché été - distribution fondue hockeyeurs	10 novembre	M	34. Marché hiver	08 décembre	M	38. Marché hiver										
04 mars	J		01 avril	J		29 avril	J		27 mai	J		24 juin	J		22 juillet	J	Vacances d'été	19 août	J		16 septembre	J	Semaine du goût / marché bio Saignelégier	14 octobre	J	Vacances d'automne	11 novembre	J		09 décembre	J											
05 mars	V		02 avril	V		30 avril	V		28 mai	V		25 juin	V		23 juillet	V			20 août	V		17 septembre	V		15 octobre		V		12 novembre	V		10 décembre	V									
06 mars	S		03 avril	S		01 mai	S		29 mai	S		26 juin	S		24 juillet	S			21 août	S		18 septembre	S		16 octobre		S		13 novembre	S		11 décembre	S									
07 mars	D	1er tour élections municipales	04 avril	D	Dimanche de Pâques	02 mai	D		30 mai	D		27 juin	D		25 juillet	D			22 août	D		19 septembre	D		17 octobre		D		14 novembre	D		12 décembre	D									
08 mars	L		05 avril	L		03 mai	L		31 mai	L		28 juin	L		26 juillet	L			23 août	L	Rentrée scolaire	20 septembre	L	Jeune Fédéral	18 octobre		L		15 novembre	L		13 décembre	L									
09 mars	M		06 avril	M		04 mai	M		01 juin	M	Semaine DD	29 juin	M	Arrivée food truck de crêpes	27 juillet	M			24 août	M		21 septembre	M	Semaine du goût	19 octobre		M		16 novembre	M		14 décembre	M									
10 mars	M	2. Marché hiver avec partis	07 avril	M	6. Marché hiver	05 mai	M	10. Marché été	02 juin	M	14. Marché été	30 juin	M	18. Marché été - Eté en ville	28 juillet	M		22. Marché été - Scène ?	25 août	M	23. Marché été - Saison culturelle	22 septembre	M	27. Marché été - Semaine de la Mobilité	20 octobre		M	31. Marché hiver	17 novembre	M	35. Marché hiver	15 décembre	M	39. Marché de Noël								
11 mars	J		08 avril	J	Vacances de Pâques	06 mai	J	Fête de la Danse	03 juin	J	Semaine Suisse du Développement Durable ??	01 juillet	J	Fête du Chêne	29 juillet	J		Vacances d'été	26 août	J	Festif terror + Alternatiba Genève	23 septembre	J	Semaine du goût	21 octobre		J	Vacances d'automne	18 novembre	J		16 décembre	J									
12 mars	V		09 avril	V			07 mai		V			04 juin	V		02 juillet	V			30 juillet	V			27 août	V		24 septembre	V			22 octobre	V		19 novembre	V		17 décembre	V					
13 mars	S		10 avril	S			08 mai		S			05 juin	S		03 juillet	S			31 juillet	S			28 août	S		25 septembre	S		Gland ça marche	23 octobre	S		20 novembre	S		18 décembre	S					
14 mars	D		11 avril	D			09 mai		D			06 juin	D		04 juillet	D			01 août	D			29 août	D		26 septembre	D			24 octobre	D		21 novembre	D		19 décembre	D					
15 mars	L		12 avril	L			10 mai		L			07 juin	L		05 juillet	L			2 août	L			30 août	L		27 septembre	L			25 octobre	L		22 novembre	L		20 décembre	L					
16 mars	M		13 avril	M			11 mai		M			08 juin	M		06 juillet	M			3 août	M			31 août	M		28 septembre	M		food waste expo	26 octobre	M		23 novembre	M		21 décembre	M					
17 mars	M	3. Marché hiver avec partis	14 avril	M		7. Marché hiver	12 mai		M	11. Marché été - Littering		09 juin	M	15. Marché été	07 juillet	M	19. Marché été		4 août	M			01 septembre	M	24. Marché été	29 septembre	M		28. Marché été - Stand Développement Durable	27 octobre	M	32. Marché hiver	24 novembre	M	36. Marché hiver	22 décembre	M	40. Marché de Noël				
18 mars	J		15 avril	J		Vacances de Pâques	13 mai		J	Ascension		10 juin	J	Vacances d'été	08 juillet	J	Vacances d'été		5 août	J		Vacances d'été	02 septembre	J	Vacances d'été	30 septembre	J		Vacances d'été	28 octobre	J	Vacances d'automne	25 novembre	J	Vacances d'automne	23 décembre	J	Vacances d'hiver				
19 mars	V		16 avril	V			14 mai	V			11 juin	V			09 juillet	V			6 août	V			03 septembre	V			01 octobre	V			29 octobre		V			26 novembre	V			24 décembre	V	
20 mars	S		17 avril	S			15 mai	S			12 juin	S			10 juillet	S			7 août	S			04 septembre	S			02 octobre	S			30 octobre		S			27 novembre	S			25 décembre	S	
21 mars	D		18 avril	D			16 mai	D			13 juin	D			11 juillet	D			8 août	D			05 septembre	D			03 octobre	D			31 octobre		D			28 novembre	D			26 décembre	D	
22 mars	L		19 avril	L			17 mai	L			14 juin	L			12 juillet	L			9 août	L			06 septembre	L			04 octobre	L			01 novembre		L			29 novembre	L			27 décembre	L	
23 mars	M		20 avril	M			18 mai	M			15 juin	M			13 juillet	M			10 août	M			07 septembre	M			05 octobre	M			02 novembre		M			30 novembre	M			28 décembre	M	
24 mars	M	4. Marché hiver avec partis	21 avril	M	8. Marché été / TSP Ados + deux partis		19 mai	M	12. Marché été - TSP Ados		16 juin	M	16. Marché été		14 juillet	M		20. Marché été - bibliothèque - Scène	11 août	M			08 septembre	M		25. Marché été	06 octobre	M		29. Marché été - Concours de Confiture ??	03 novembre		M	33. Marché hiver		01 décembre	M		37. Marché hiver	29 décembre	M	
25 mars	J		22 avril	J			20 mai	J			17 juin	J			15 juillet	J			12 août	J			09 septembre	J			07 octobre	J			04 novembre		J			02 décembre	J			30 décembre	J	
26 mars	V		23 avril	V		21 mai	V		18 juin	V		16 juillet	V		13 août	V		10 septembre	V		08 octobre	V		05 novembre	V		03 décembre	V		31 décembre	V											
27 mars	S		24 avril	S		22 mai	S		19 juin	S		17 juillet	S		14 août	S		11 septembre	S	Fête Multi - culturelle ?	09 octobre	S		06 novembre	S		04 décembre	S														
28 mars	D		25 avril	D		23 mai	D		20 juin	D		18 juillet	D		15 août	D		12 septembre	D		10 octobre	D		07 novembre	D		05 décembre	D														